

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 5 du 4 février 2016**

**AVIS**

**AVIS**

de concours sur épreuves ouverts en 2016 au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.

*Du 1er février 2016*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

**AVIS de concours sur épreuves ouverts en 2016 au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.**

*Du 1<sup>er</sup> février 2016*

NOR D E F E 1 6 5 0 0 4 4 V

---

*Références :*

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2.2) modifié.

Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 514.1.1) modifié, notamment le 2° de l'article 4. et l'article 6.

Arrêté du 12 décembre 2012 (JO n° 296 du 20 décembre 2012, texte n° 43 ; signalé au BOC 14/2013 ; BOEM 514.1.2).

Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.5.3.4, 113.8, 114.3.3.2, 514.1).

Instruction n° 9935/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 30 mars 2015 (BOC n° 22 du 13 mai 2015, texte 7 ; BOEM 514.1.2).

Circulaire n° 15894/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 15 décembre 2015 (n.i. BO).

*Référence de publication :* BOC n° 5 du 4 février 2016.

---

1. Sous réserve de la parution de l'arrêté places offertes, le ministre de la défense va ouvrir un recrutement dans le corps des commissaires des armées au titre des concours suivants :

- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 2<sup>e</sup> classe, pour les militaires non officiers et les fonctionnaires de catégorie B remplissant les conditions définies au 2° de l'article 4. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 modifié, volume prévisionnel de quatre places (arrêté à paraître) :

- 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « terre » ;
- 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « marine » ;
- 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « air » ;
- 1 place au titre de la formation spécifique « santé ».

- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 1<sup>re</sup> classe, pour les capitaines, lieutenants et officiers de grades correspondants, servant sous contrat, ainsi que les agents contractuels remplissant les conditions définies au 2° de l'article 6. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 modifié, volume prévisionnel de deux places.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront du 8 au 10 mars 2016, les épreuves d'admission du 9 au 13 mai 2016, selon les modalités précisées par la circulaire de référence.

Les candidatures devront parvenir pour le 8 février 2016, le cachet de la poste faisant foi, à la direction centrale du service du commissariat des armées (Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps - section recrutement-formation - 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300 - 94114 Arcueil).

La composition du dossier de candidature est détaillée dans la circulaire de référence. Il doit impérativement être visé par la direction des ressources humaines de rattachement du candidat pour être valablement reçu.

2. Le présent avis de concours sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.